

« gouverneur de Milan, et l'ambassadeur. C'est la
 « réunion de ces trois hommes qui est désignée par
 « les historiens italiens, sous le nom de triumvirat.
 « Le génie de la Cueva lui suggéra mille ressources,
 « pour rassembler dans Venise des conjurés. Il es-
 « pérait en trouver dans le peuple, injustement ir-
 « rité des charges inévitables qu'occasionnait la
 « guerre contre les Uscoques, contre le gouverneur
 « de Milan et les Autrichiens. Il s'insinua même au-
 « près de quelques hommes d'une condition plus
 « relevée; et malgré la sévérité des lois de Venise,
 « il parvint, par des moyens détournés, à recueillir
 « les informations les plus précises sur tout ce qu'il
 « lui importait de savoir pour la conduite d'un des-
 « sein si hasardeux. Il réussit à rendre infidèles des
 « soldats et des officiers à la solde de la république.
 « Nous épargnerons aux descendants des coupables,
 « bien que ce ne fussent point des patriciens, le cha-
 « grin d'avoir à rougir du crime de leurs pères. »

On voit qu'ici l'historien vénitien se croit obligé
 de corriger l'historien français : celui-ci dit que le
 marquis de Bedemar avait séduit et même acheté
 plusieurs sénateurs. Sandi, plus circonspect, dit
 qu'il n'y avait point de patriciens dans la conjura-
 tion, et il évite de nommer les coupables, pour ne
 pas faire rougir leurs descendants. Cette excuse ne
 vaut rien, quand on écrit cent quarante ans après
 l'événement, et quand on publie une histoire, où
 l'on a, comme de raison, nommé, dans d'autres oc-
 casions, des criminels de toutes les classes, sans
 s'informer si leur postérité était ou n'était pas
 éteinte.

« Nous laissons les circonstances de cette trame,
 « consignées dans les monuments inédits, que quel-
 « ques particuliers possèdent encore. »

Cette manière de s'exprimer annonce assez qu'il

C'est une proposition hasardée que de dire que le marquis
 de Bedemar est l'auteur de cet ouvrage : d'abord il serait
 étrange qu'un ambassadeur eût risqué de perdre tout son
 crédit, en écrivant une satire politique contre le gouverne-
 ment auprès duquel il était envoyé. En second lieu, un
 homme d'État devait savoir que la liberté, l'indépendance,
 l'empire de la mer, sont des choses de fait, et que la discus-
 sion du droit est une puérilité.

Bayle, article *Wesserus*, attribue le *Squinatio* à cet
 Allemand, et non au marquis de Bedemar. Sans entrer dans
 l'examen de cette question, je me bornerai à rapporter une
 observation que j'ai trouvée sur un exemplaire de ce livre,
 existant dans la bibliothèque du roi. On lit à la page 7 de
 l'édition in-12 de 1667 : « Pour déraciner entièrement l'opi-
 « nion de la liberté de ces îles (Venise), dans les esprits non
 « prévenus, il ne faut que voir en deçà une armée impé-
 « riale en Aquilée, et delà l'empereur à Ravenne. » Le mot
 en deçà prouve évidemment que l'auteur, au moment où il
 écrivait, se trouvait placé de manière qu'Aquilée était entre
 Venise et lui, c'est-à-dire qu'il était en Carinthie ou en
 Allemagne.

n'existait pas de monuments publics. En ce cas,
 comment Saint-Réal a-t-il pu les voir ?

« Ces documents ne sont point tous fabuleux, ou
 « exagérés par la haine, mais en grande partie irré-
 « fragables. »

Voilà une précaution oratoire. On conçoit que
 dans une ville comme Venise, où tant de personnes
 avaient part au gouvernement, beaucoup de par-
 ticuliers devaient avoir, parmi leurs papiers de fa-
 mille, des mémoires recueillis par leurs ancêtres.
 Mais il paraît qu'on accusait d'être fabuleuses ou exa-
 gérées les relations manuscrites de la conjuration
 de 1618.

« Nous apporterons encore plus de soin à épar-
 « gner la mémoire de quelques ecclésiastiques, par
 « respect pour leur caractère.

« Le duc d'Ossone envoya à Venise le Normand
 « Jacques Pierre, corsaire de sa profession, homme
 « d'un esprit ardent, et capable de tous les crimes.
 « Celui-ci, ayant feint quelque mécontentement con-
 « tre le duc, passa au service des Vénitiens, comme
 « pour se venger de lui. Il fut accueilli ainsi que
 « Langlade, son compagnon, habile artificier. On
 « fit peu d'attention aux avis donnés par Siméon
 « Contarini, ambassadeur à Rome, qu'il se tramait
 « quelque intrigue. Le duc d'Ossone, pour cacher
 « son jeu, avait fait arrêter à Naples la femme de
 « Pierre, et faisait offrir des avantages à celui-ci,
 « pour l'engager à revenir. Le traître montrait ces
 « lettres, et affectait de révéler les projets du duc.

« Parvenu à inspirer quelque confiance, il s'in-
 « troduisit dans l'arsenal avec Langlade, où ils tra-
 « vaillaient de leur métier. »

Jusque-là le récit est absolument conforme à ce-
 lui de Saint-Réal ; mais remarquez que Sandi ne
 dit point, comme l'historien français, qu'on donna

Une autre considération qui prouverait que le marquis
 de Bedemar n'est point l'auteur de ce livre, c'est la manière
 dont il en parle dans l'instruction que Saint-Réal lui at-
 tribue, et qu'il avait rédigée pour son successeur. Elle se
 trouve à la suite du manuscrit de la bibliothèque du roi,
 n° 10139, intitulé : *Sommario della congiura fatta contro
 la serenissima repubblica*. L'ex-ambassadeur y dit : « De
 mon temps il a été publié un livre intitulé : *Examen de la
 liberté des Vénitiens*, petit ouvrage vraiment digne d'être
 lu ; parce qu'il contient, sur ce sujet, des observations ex-
 primées avec autant de politesse que de profondeur, et qui
 ne laissent pas de réponse. »

Il semble qu'il n'aurait pas dû parler en ces termes de son
 propre ouvrage, dans un écrit purement confidentiel ; mais
 cet argument ne peut être opposé qu'à ceux qui, comme
 Saint-Réal, veulent que cette instruction soit du marquis
 de Bedemar.

J'ai donné ci-dessus les raisons qui me font penser que
 c'est une pièce supposée.